

## FAITS SAILLANTS

- Les transferts monétaires sont l'une des formes d'intervention humanitaire qui peut faciliter l'accès à la nourriture et aux services de base.
- Le Nigéria, le Cameroun, le Niger et le Tchad, ont décidé, dans une déclaration adoptée en juin 2016 à Abuja, de renforcer la protection des personnes dans le bassin du Lac Tchad.
- Une table ronde ministérielle sur le Nigéria et la région du Lac Tchad a été organisée à New York par OCHA en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU.

## CHIFFRES CLES

Population	14,2M
Taux d'alphabétisation	37,3%
Espérance de vie	51,9 ans
Taux de mortalité des <5 ans	133/1 000
Taux de mortalité maternelle	860/100 000
Personnes affectées	8,1M
Personnes dans le besoin	4,7 M
Accès à l'eau potable	54%
PDI (dont enregistrés au 31/01/2017)	101 905 (90 911)
Réfugiés	409 264
Retournés	86 901
Ressortissants de pays tiers	1 252

## FINANCEMENTS

**589 millions**  
fonds requis (en US\$)

**38,5%**  
financés



## Au sommaire

Transferts monétaires en vogue P.1

Quid de la Déclaration d'Abuja ? P.3

En bref P.6

## Interventions monétaires pour plus de flexibilité, de dignité et d'efficacité

Les transferts monétaires (TM) sont apparus en 2004 dans le secteur humanitaire comme alternative à l'aide en nature. Ils ont été utilisés dans de nombreux contextes

humanitaires depuis une dizaine d'années et tout particulièrement à grande échelle en Somalie pour le secteur de la sécurité alimentaire en 2011/2012 puis pour la réponse à la crise syrienne dès 2014 avec une approche multisectorielle. Au Tchad, la communauté humanitaire utilise les transferts monétaires, principalement dans le cadre de l'assistance à la sécurité alimentaire depuis 2003.

Bien que les transferts monétaires ne représentent encore qu'environ 6% de l'aide d'urgence au plan mondial en 2016, de plus en plus d'organisations humanitaires choisissent d'assister les personnes touchées par les crises en utilisant cette modalité de réponse. L'usage des transferts monétaires est en pleine progression au Tchad. Il y a quelques années, seuls le Programme alimentaire mondial (PAM) et quelques ONG utilisaient cette modalité d'intervention, dans une logique sectorielle, comme alternative aux distributions générales de vivres et aux rations de couverture pendant la période de soudure et également dans le cadre des projets travaux contre argent (cash for work). Aujourd'hui, de plus en plus d'organisations couvrent, en plus de l'aide alimentaire, les moyens d'existence des populations affectées à travers les transferts monétaires multisectoriels. En juillet 2016, huit organisations humanitaires avaient encadré des programmes de transferts monétaires à destination d'environ 60 000 personnes au Tchad (voir [Bulletin humanitaire de juillet 2016](#)). De moins de 20 000 personnes bénéficiaires en 2003, le PAM assiste plus de 756 000 personnes touchées avec des transferts monétaires en 2017 au Tchad pour un montant de plus de 30 millions de dollars.

### Définition

Selon le CaLP (Cash Learning Partnership), les transferts monétaires sont l'une des formes d'intervention humanitaire qui peut être utilisée pour répondre aux besoins essentiels et/ou protéger, établir ou rétablir les moyens d'existence lorsque les marchés le permettent. Cet outil d'assistance peut prendre la forme d'espèce ou de coupons.

Le CaLP, définit le transfert monétaire à usages multiples comme étant un transfert qui correspond à une somme d'argent dont un ménage a besoin pour subvenir aux besoins essentiels de base et de relèvement. Les transferts monétaires permettent le respect du choix et des préférences des populations ciblées quant à leurs besoins prioritaires, d'assurer leur dignité, de permettre leur autonomisation tout en contribuant à la relance de l'économie locale.

## Les transferts monétaires à usages multiples et le panier de dépenses minimum

Les transferts monétaires à usages multiples (TMUM) sont sans restriction, inconditionnels et placent le choix du bénéficiaire et la hiérarchisation de ses besoins au centre de l'intervention humanitaire. Ce type d'intervention permet de renforcer l'efficacité de l'assistance pour les populations touchées. En plus de cela, il soutient l'économie locale, en donnant un pouvoir d'achat aux bénéficiaires, faisant augmenter ainsi la demande et le flux d'argent sur les marchés locaux.



La détermination du PDM permettra aux acteurs humanitaires d'améliorer l'assistance via transferts monétaires. Crédit : Ph. OCHA/N. Frérotte.

*Le panier de dépenses minimum représente ce que nécessite un ménage pour répondre à ses besoins de base.*

Au cœur des transferts à usages multiples, il y a le panier de dépenses minimum représentant ce que nécessite un ménage pour répondre à ses besoins de base.

Au Tchad, la communauté humanitaire souhaite promouvoir l'utilisation de ce type de transferts monétaires, avec un impact maximisé et dans le respect des préférences des bénéficiaires. Dans cette optique, la toute première allocation du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) basée sur cette modalité a été validée en novembre 2017. Sur les 11 millions de dollars octroyés, 60% (6,5 millions) permettront d'assister plus de 41 000 personnes vulnérables au sud du Tchad à travers des transferts monétaires à usages multiples. Les acteurs humanitaires vont, à travers le Groupe de travail sur les transferts monétaires et des enquêtes et études de marchés appropriées, définir un montant du panier pour le Tchad.

D'autres acteurs utilisent des programmes similaires - de filets sociaux - pour optimiser l'impact des interventions de développement. C'est le cas de l'Etat tchadien et la Banque mondiale en collaboration avec des ONG.



Source: CaLP

En rappel, les interventions via les transferts monétaires font partie des engagements des bailleurs de fonds et des acteurs humanitaires pris lors du Sommet mondial de l'action humanitaire tenu à Istanbul en mai 2016. Ces engagements ont posé plus tard les jalons de la Nouvelle façon de travailler qui doit mettre ensemble les acteurs humanitaires et de développement afin de promouvoir l'autonomie des personnes affectées et renforcer leur résilience.

## Quinze mois après la Déclaration d'Abuja

### Renforcer la protection des personnes déplacées dans le lac Tchad

Du 6 au 8 juin 2016, le gouvernement nigérian avait réuni à Abuja, ceux du Cameroun, du Niger et du Tchad lors d'un dialogue régional sur la protection dans le bassin du lac Tchad, avec l'appui technique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

*La rencontre d'Abuja qui avait traité des risques de protection les plus urgents, causés par la crise nigériane, a été sanctionnée par une déclaration dite d'Abuja.*

Réfugiés (HCR). Cette rencontre, qui avait discuté des risques de protection les plus urgents causés par la crise nigériane, a été sanctionnée par une déclaration dite d'Abuja.

Lors du dialogue régional, les participants ont abordé les problématiques clés de protection dans le bassin du lac Tchad. On peut citer, entre autres, le nombre important de réfugiés nigériens et de déplacés internes dans les pays voisins, et la mise en œuvre des instruments internationaux de protection dont les Conventions de Genève (statut des réfugiés) et de Kampala (sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique). A cela s'ajoutent l'absence des conditions nécessaires pour le retour des réfugiés dans le nord du Nigéria et des déplacés internes dans leurs villages d'origine, la présence des mines et dispositifs artisanaux, l'absence de services sociaux de base, la nécessité de maintenir le caractère civil et humanitaire des zones d'installation des réfugiés et déplacés internes ainsi que les efforts de prévention du risque d'apatridie.

### **La déclaration et son état de mise en œuvre**

La Déclaration d'Abuja s'est construite sur cinq principaux axes discutés lors du dialogue. Il s'agit des déplacements forcés et la liberté de mouvement, la coordination civilo-militaire et le caractère civil des zones d'accueil des réfugiés et déplacés internes, les personnes à besoins spécifiques de protection, les solutions durables intégrées et le droit à la nationalité et à la documentation.

En tout, 24 recommandations ont été faites aux Etats du bassin du Lac Tchad pour améliorer la protection des personnes affectées.

Pour mettre en œuvre cette déclaration, le gouvernement tchadien l'a d'abord signée avant de développer le plan de suivi via un comité ad hoc interministériel. Ce plan a été finalisé en août 2017, soit 14 mois après son adoption (8 juin 2016). La rencontre d'Abuja avait recommandé la mise en place d'un plan d'action plutôt dans un délai de six mois.

Sous la direction du Ministère de l'administration du territoire et de la gouvernance locale (MATGL), le gouvernement prévoit de mettre sur pied un comité interministériel de suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja.

### **Déplacements forcés et liberté de mouvement**

Les gouvernements des pays du bassin du Lac Tchad ont décidé de prendre les actions nécessaires afin d'assurer la protection des personnes affectées par la crise au Lac Tchad. Cela devrait se faire à travers les actions suivantes : des mesures de sécurité conformes aux normes internationales et de nature temporaire, le renforcement de la collaboration entre les acteurs gouvernementaux, les organisations humanitaires et les autres acteurs pertinents pour assurer le caractère volontaire des retours ainsi que la liberté de mouvement des personnes déplacées. Il est également question de développer et mettre en œuvre les mesures pratiques pour assurer l'équilibre entre la sécurité et le respect du droit à l'asile et accorder la priorité à la ratification, la domestication et la mise en application des conventions internationales et régionales. Il est aussi important de renforcer la coordination régionale et l'échange des bonnes pratiques à travers un meilleur engagement des Etats et acteurs humanitaires avec les institutions régionales telles que la Force mixte multinationale (FMM), la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) et les Communautés Economiques des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'ouest (CEDEAO).

Sur cet axe, peu d'avancées ont été rapportées. Un projet de loi sur le droit d'asile est en cours d'élaboration. Beaucoup d'actions ont pris du retard. En juillet, le gouvernement devait clarifier et disséminer des informations sur le statut de l'état d'urgence dans la région du Lac (qui a officiellement expiré en octobre 2016 mais dont les mesures continuent d'être appliquées). Jusqu'à aujourd'hui, cela n'a pas pu être fait. Il était également prévu, dans le plan d'action, la transposition de la Convention de Kampala dans la législation nationale.



Dans les prochaines étapes, en ce qui concerne la liberté de mouvements et la sécurité physique des déplacés ainsi que la facilitation du retour volontaire, une cellule de coordination interministérielle, composée du MATGL, du ministère chargé de la défense nationale (MDN) et du ministère de la femme, de la protection de la petite enfance et de la solidarité nationale (MFPPESEN) sera mise en place.

### **Coordination civilo-militaire et caractère civil des zones d'accueil**

Les participants se sont engagés à renforcer les capacités des forces de sécurité et de la FMM sur les normes humanitaires et la protection internationales, les droits humains, le caractère civil des sites et camps et à sensibiliser les acteurs humanitaires à promouvoir les principes humanitaires. La coordination civilo-militaire devrait être renforcée pour assurer un partage d'information en temps réel et ainsi l'accès humanitaire, notamment dans des zones caractérisées par l'insécurité. Une distinction appropriée entre le rôle des acteurs humanitaires et celui des forces de sécurité reste primordiale. Il faudrait également favoriser l'accès à la justice à travers la mise en place des cadres juridiques et l'octroi de l'assistance légale aux communautés.



La liberté de mouvements contribuera à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées et des communautés hôtes. Crédit : Ph. OCHA/N. Frérotte.

Les partenaires humanitaires ont grandement contribué à la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) a mis en place une coordination civilo-militaire nationale et régionale dès septembre 2016, comme demandé dans la Déclaration d'Abuja, avec la participation de la FMM et de l'ANT et des autres armées stationnant au Tchad. De plus, dans le cadre des activités de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, OCHA a formé, en août 2017, des éléments de la FMM à N'Djamena et Baga Sola sur la protection et les principes humanitaires. D'autres formations par les acteurs humanitaires au profit des agents et forces de sécurité ont également eu lieu en septembre à N'Djamena.

### **Personnes à besoins spécifiques de protection**

Pour venir en aide aux personnes à besoins spécifiques (femmes et enfants à risque), il est important de les identifier via des évaluations et d'améliorer les référencements multisectoriels et les mécanismes de réponse pour assurer un meilleur accès aux services essentiels. L'appui à ces personnes se fait également à travers une meilleure participation des organisations communautaires de base et des communautés locales dans la fourniture de l'assistance aux groupes vulnérables.

La communauté humanitaire intègre déjà les besoins spécifiques de protection des personnes les plus vulnérables dans ses évaluations et sa programmation, notamment via l'intégration des concepts de protection transversale sur lesquels la communauté humanitaire a été largement formée en 2016 et 2017.

### **Solutions durables intégrées**

Les pays se sont engagés à soutenir le processus d'intégration locale, de rapatriement volontaire, de relocalisation des déplacés internes et de réinstallation des réfugiés dans des pays tiers. Ces processus doivent être volontaires et s'effectuer dans la dignité, basés sur des décisions éclairées.

*La rencontre d'Abuja avait recommandé la mise en place d'un plan d'action plutôt dans un délai de six mois.*

L'intégration de la réponse humanitaire et des actions de développement est indispensable à travers une planification conjointe et coordonnée des acteurs. Il est important, dans ce cadre, de garantir la participation des personnes affectées dans la planification et la mise en œuvre des solutions.

Pour la mise en œuvre des actions de cet axe, il est prévu la conception d'un cadre stratégique pour les solutions durables en faveur des personnes affectées par l'insécurité dans le Lac. Un plaidoyer devrait être fait par le gouvernement auprès des différents ministères pour la mise en œuvre des activités de développement dans le cadre des solutions durables au Lac. La communauté humanitaire quant à elle continue de travailler selon la nouvelle manière de travailler (*New way of working*) dont l'objectif est de mieux intégrer les programmations humanitaires et de développement afin de répondre aux causes profondes des besoins humanitaires.

*Il faudrait s'assurer que tous les processus de solutions durables soient volontaires, s'effectuent dans la dignité, et soient basés sur des décisions éclairées.*



Les services sociaux de base sont essentiels à la mise en place des solutions durables. Crédit : Ph. OCHA/N. Frérotte.

### **Droit à la nationalité et à la documentation**

Les différentes parties ont décidé de mener des sensibilisations sur l'importance de l'enregistrement à l'état civil en recourant aux médias locaux et en impliquant les leaders d'opinion. Pour faciliter cette décision, il est nécessaire de simplifier les procédures d'enregistrement en équipant les centres mobiles et en favorisant l'enregistrement dans d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation.

Afin de mieux suivre tous ces engagements, les Etats se sont accordés d'établir, après six mois, au niveau national, un plan d'action et de mesurer les progrès accomplis dans sa mise en œuvre sur douze mois.

En guise de mise en œuvre, la population hôte ainsi que les déplacés internes et les réfugiés ont été sensibilisés sur l'état-civil et l'accès à la documentation, par le MATGL en collaboration avec le HCR. Des registres d'état-civil et des cahiers-journaux ont été également envoyés dans la région du Lac afin de faciliter l'enregistrement des nouveau-nés.



La sensibilisation est un pivot pour la mise en place de la Déclaration d'Abuja. Crédit : Ph. OCHA/M. Munan

## **En bref**

### **Table ronde ministérielle sur le Nigeria et le Lac Tchad**

La crise humanitaire dans le bassin du Lac Tchad est l'une des plus graves au monde, avec 10,9 millions de personnes dans le besoin d'aide humanitaire dans certaines parties du Nigeria, du Cameroun, du Tchad et du Niger, après huit années de violence et de conflit. Pour bon nombre des personnes touchées, la protection, la sûreté et la sécurité

sont les priorités immédiates, compte tenu des niveaux très élevés de violences sexuelles et sexistes, d'exploitation et d'abus.

C'est pour renforcer le plaidoyer en faveur de ces personnes affectées que le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), l'Union africaine et l'Union européenne ont organisé le 21 septembre à New York, en marge de la 73<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU, une "table ronde ministérielle sur le Nigéria et la région du Lac Tchad". Réunissant les représentants des États membres, des organisations régionales, des institutions des Nations Unies et de la société civile, cette table-ronde a mis en lumière la crise du Lac comme une des crises oubliées dans le monde. Elle s'est appuyée sur les résultats de la Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et les pays du bassin du Lac Tchad, tenue en février 2017 en Norvège.

Les participants ont convenu que des progrès significatifs ont été accomplis pour atteindre les populations dans le besoin humanitaire dans le bassin du Lac Tchad. L'action humanitaire menée en 2017 a été efficace et a permis d'atteindre des millions de personnes et de sauver de nombreuses vies.

*La crise humanitaire dans le bassin du Lac Tchad est l'une des plus graves au monde, avec 10,9 millions de personnes dans le besoin d'aide humanitaire au Nigéria, Cameroun, Tchad et Niger.*

### Plus de financements requis

Selon les participants à la réunion, les bénéficiaires de l'action humanitaires dans le bassin du Lac Tchad sont fragiles ; les besoins demeureront élevés en 2018 et au-delà. Il est essentiel que les organisations humanitaires poursuivent leurs efforts déployés jusqu'ici afin d'atteindre tous ceux qui sont dans le besoin, notamment dans les zones difficiles d'accès, grâce à une coordination et à une planification efficace des interventions. Un soutien accru des bailleurs est également nécessaire, en plus de leur engagement politique et financier déployé pour faire face à la crise, avec plus de 700 millions de dollars en 2017. A cela s'ajoutent plus de 150 millions de dollars versés par le **Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)** depuis 2015. Les quatre équipes humanitaires pays (HCT) se sont réunies pour établir un ordre de priorité des interventions pour le reste de l'année. Leur appel régional révisé de 661 millions de dollars jusqu'à fin décembre 2017 a été partagé lors de la réunion. Au niveau des bailleurs, le Danemark, le Japon et les Pays-Bas se sont engagés à fournir un nouveau financement de 9,8 millions de dollars. Au Tchad, 345 000 personnes dans le besoin dont 233 000 ciblées sont concernées par cet appel. Sur les 121 millions de dollars requis en 2017, un tiers ont été reçus. D'ici à la fin de l'année, 43 millions sont urgemment requis afin de répondre aux besoins les plus critiques.

Pour éviter que la crise ne s'aggrave, un effort collectif est nécessaire, notamment un rôle accru à pourvoir par les institutions financières internationales et le secteur privé. Mais il est important de rappeler que les gouvernements ont la responsabilité première de répondre aux besoins de leur population, l'aide internationale n'étant qu'un complément de ces efforts. L'exemple donné par le Nigeria est à saluer, avec la mise en place du Fonds humanitaire nigérian, lancé en février 2017 et qui a déjà reçu environ 25 millions de dollars destinés aux priorités contenues dans le Plan de réponse humanitaire (HRP) du pays.

Pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise, les participants se sont accordés sur la nécessité d'investir dans des solutions de développement plus durables tout en soutenant les efforts humanitaires.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**Florent Méhaule**, Chef de Bureau, [mehaule@un.org](mailto:mehaule@un.org), Tel. (+235) 68 85 10 04

**Naomi Frérotte**, Chargée de l'Information Publique, [frerotte@un.org](mailto:frerotte@un.org), Tel. (+235) 66 90 16 33

**Augustin Zusanné**, Assistant Chargé d'Information Publique, [zusanne@un.org](mailto:zusanne@un.org), Tel. (+235) 63 90 09 13

[www.unocha.org/tchad](http://www.unocha.org/tchad) | [www.reliefweb.int/country/tcd](http://www.reliefweb.int/country/tcd)